

COLLOQUE TRÈS BIEN RÉUSSI !

Colloque sur les droits linguistiques – Grâce à une généreuse subvention de Justice Canada, c'est le 19 février dernier qu'avait lieu, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton, un Colloque sur les droits linguistiques, organisé par l'AJEFNB, qui avait comme thème « **Droits linguistiques : imaginons l'avenir** ».

La journée a débuté avec la conférence d'ouverture de **Roger J.F. LePage**, président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL). Par la suite, **Donald Poirier**, professeur titulaire à la Faculté de droit, et **Christian Michaud**, du cabinet *Patterson Palmer*, ont participé à une table ronde, animée par **Louise Aucoin**, professeure à la Faculté de droit. Les panélistes se sont penchés sur la question des droits linguistiques et l'éthique. Pendant le repas du midi, qui avait lieu à la Galerie d'art de l'Université de Moncton, les personnes inscrites au Colloque ont pu assister à un lancement de livre, organisé par la Faculté de droit, du dernier ouvrage de l'honorable **Michel Bastarache**, juge à la Cour suprême du Canada, intitulé *Les droits linguistiques au Canada*, deuxième édition. Les conférences ont continué en après-midi avec la conférence du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, **Michel Carrier**, qui offrait sa vision des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick. A suivi une deuxième table ronde, cette fois-ci animée par **Sacha Morisset**, du cabinet *Stewart McKelvey Stirling Scales*, et qui avait comme panélistes **Réjean Aucoin**, avocat de Chéticamp, **Michel Doucet**, professeur titulaire à la Faculté de droit, et

Johane Tremblay, directrice des Affaires juridiques au Commissariat aux langues officielles (Canada). Les discussions ont porté sur l'affaire *Doucet c. Canada*.

Pour clôturer le colloque, le journaliste **Rino Morin-Rossignol** a prononcé la conférence de clôture, dont voici quelques extraits :

« Imaginer l'avenir (...), il me semble que c'est prévoir dès maintenant quelles pourraient être les conséquences de futures législations, politiques ou programmes appelés à avoir une incidence sur la réalité linguistique des francophones. C'est dans cet esprit que je commence à me demander s'il ne serait temps pour la communauté francophone et acadienne du Nouveau-Brunswick d'envisager la question linguistique de manière plus globale, ou plus englobante. Les droits linguistiques ont été négociés presque à la pièce. Premièrement, le gouvernement a reconnu des droits individuels surtout en ce qui a trait aux relations entre les citoyens et le gouvernement. Ensuite, par extension, il a reconnu aux communautés des droits collectifs, surtout en ce qui a trait aux institutions. Le temps ne serait-il pas venu d'aborder la question sous l'angle d'une autonomie linguistique de la communauté acadienne ? Je ne parle pas d'une province distincte, mais d'une région déterminée, dûment circonscrite, et dotée de son parlement communautaire habilité à légiférer sur un ensemble de questions linguistiques et d'intérêt communautaire. On pourrait, par exemple, s'inspirer de la Belgique, un État fédéral constitué de trois régions économiquement autonomes (Flandre, Wallonie, Bruxelles) et de trois

communautés linguistiques (française, flamande et germanophone). (...) Ce n'est pas la première fois que cet exemple est évoqué quand on discute des droits linguistiques de ce côté-ci de l'Atlantique. Et ce n'est pas la première fois non plus qu'on trouve à redire sur ce modèle, sous prétexte que la situation des communautés francophones en Belgique et en Acadie est bien différente à plusieurs égards. (...) Ces autres états ou communautés ont pu procéder à un tel aménagement linguistique qui démontre bien que la communauté francophone du Nouveau-Brunswick peut envisager autre chose que le statu quo dans son approche aux droits linguistiques. (...) Il m'arrive de me demander parfois si cette éternelle question canadienne qu'est la question des droits linguistiques ne subira pas elle-même un beau jour une remise en cause totale. Pas demain, mais un jour. La mosaïque canadienne, dont on aime tant célébrer les mérites et les vertus, baigne dans le beau panorama du multiculturalisme béat. Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil. Tout le monde il est *cute* en costume folklorique. Et tout le monde parle toutes sortes de belles langues. On a tendance à l'oublier. Dans ce contexte multiculturel, pendant combien de temps encore notre pays parviendra-t-il à brandir comme un gage d'unité le caractère bilingue qu'il s'est donné ? Qui dit que la langue chinoise, ou espagnole, ou arabe ne deviendront pas, éventuellement, des enjeux politiques au Canada ? Personne ne peut le jurer. Ni le promettre. D'autant plus que, de la même manière, personne ne sait encore si dans 25 ans le Canada n'aura pas été refaçonné sur la base des cinq grandes régions dont on a si souvent parlé. Dans ce cas, l'Acadie du Nouveau-Brunswick a intérêt, tout en consolidant fermement ses acquis, à prévoir immédiatement ce qu'il adviendrait de sa réalité francophone si les provinces de la région atlantique ne formaient qu'une seule province ou un territoire du Canada. La dévolution par le fédéral ou le provincial d'un pouvoir autonome dans le domaine linguistique (...) serait déjà un outil formidable pour faire face à cette éventualité avec confiance et sérénité. Certes, aujourd'hui, ces scénarios peuvent paraître irréalistes, voire loufoques. (...) Mais le temps qui coule, inlassable, sous le pont des ans, enseigne que tout change, que la société, même quand elle semble figée, ou coincée, ou timorée, est en bouillonnement perpétuel. Elle bouge ici, dans tel dossier. Elle avance là, dans tel autre. Il est donc difficile de se faire une représentation exacte de l'état de son évolution, mais le fait de ne pas percevoir le mouvement ne signifie pas qu'il n'y a pas de mouvement. (...) C'est pourquoi j'estime que la meilleure manière pour l'Acadie de continuer à tirer son épingle du jeu, à cet égard, c'est

de commencer d'ores et déjà à revendiquer non plus tel droit linguistique ou tel autre droit linguistique, mais bien de revendiquer un pouvoir décisionnel en matière d'aménagement linguistique de son territoire. C'est ainsi que l'Acadie prendra le contrôle de sa destinée. Voir plus grand, plus vaste, plus loin, pour mieux voir venir. »

Plusieurs articles et textes portant sur le Colloque seront publiés prochainement dans le volume 6(2) de la *Revue de la common law en français*. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à communiquer avec les responsables de la *Revue* en composant le 506-858-4491.

LES RÈGLES DE PROCÉDURE DU NOUVEAU-BRUNSWICK ANNOTÉES SONT TERMINÉES !

L'AJEFNB est extrêmement heureuse de vous annoncer que l'ouvrage *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées*, édition 2005, de **Basile Chiasson**, est maintenant terminé et est présentement sous presse.

Cette nouvelle édition, qui comprend les *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick* au 1^{er} février 2005, couvre les décisions rapportées dans les *Recueils du Nouveau-Brunswick* jusqu'au volume 263. Cet ouvrage s'avère un outil indispensable pour les praticiens et praticiennes au Nouveau-Brunswick, les étudiants et étudiantes en droit, les membres de la magistrature, les bibliothèques, etc.

Le nombre d'exemplaires est limité. Pour commander l'ouvrage, vous pouvez communiquer directement avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou par courriel à l'adresse ajefnb@umoncton.ca ou encore en visitant notre site Web au www.ajefnb.nb.ca. Cet ouvrage se vend à 100 \$ l'exemplaire pour les non-membres et à 80 \$ l'exemplaire pour les membres de l'AJEFNB. Le coût comprend les frais de poste et de manutention et est exempt de la TVH. Le coût d'achat est réduit pour les étudiants et étudiantes en droit.

L'AJEFNB en profite pour remercier sincèrement Justice Canada pour son énorme contribution financière qui lui a permis de terminer ce projet dans les délais prescrits. Félicitations à toute l'équipe de production ! Bravo !

**LA MISE À JOUR DE LA COLLECTION
RECUEIL D'ACTES JURIDIQUES
S'EN VIENT !**

Nous en sommes aux dernières révisions linguistiques du nouveau tome qui vient s'ajouter à la collection et qui porte sur les sociétés commerciales. Ce tome sera intégré au tome existant sur les sociétés commerciales pour n'en faire qu'un seul. Viennent également s'ajouter à la collection, des conventions d'achat-vente en immobilier et le *Formulaire* en droit de la famille.

L'AJEFNB est fière de pouvoir offrir des outils pratiques à ses membres en vue de promouvoir et de faire avancer la pratique du droit et l'accès à la justice en français au Nouveau-Brunswick.

Rappelons que les membres en règle de l'Association recevront le nouveau CD-ROM gratuitement dès qu'il sera prêt pour diffusion.

**CAMP D'ÉTÉ EN DROIT
ÉTÉ 2005**

Grâce à une subvention de Justice Canada, l'AJEFNB a complété le matériel pédagogique pour la tenue d'un Camp d'été en droit pour les élèves du primaire (6^e – 8^e année). Malgré la complétion de ce travail, le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick (MÉNB), dans le cadre de son programme de camps d'été *Éducation Plus*, est dans l'impossibilité de financer la tenue de ce nouveau camp cette année. Cependant, il continue de nous appuyer pour la tenue du camp d'été secondaire et nous lui en sommes très reconnaissants.

Attention ! Le camp d'été pour les élèves du secondaire aura lieu du **10 au 15 juillet** inclusivement, à la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Les jeunes qui ont terminé la 9^e, la 10^e ou la 11^e année sont admissibles. Les formulaires d'inscription et les renseignements pertinents seront diffusés dans les écoles francophones par le MÉNB au printemps 2005.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires financiers dans ce projet, soit Justice Canada, pour la phase préparatoire du Camp d'été (mise à jour du matériel pédagogique, achat de matériel, etc.), le ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, pour la tenue du camp et la Faculté de droit de l'Université de Moncton, pour l'usage de ses installations.

**L'AJEFNB TERMINE SON PROJET
D'ÉTUDE DU MARCHÉ**

Étude de marché (dans le cadre d'une promotion accrue de l'AJEFNB) — Grâce à des subventions de Justice Canada et du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, l'AJEFNB a procédé à une étude de marché pour déterminer l'état des lieux sur la situation actuelle de l'accès à la justice partout au Nouveau-Brunswick. Des justiciables, des avocats et des membres de la magistrature ont été consultés afin de recueillir leurs expériences personnelles face à l'accès à la justice. L'Association compte utiliser les résultats de cette étude dans l'élaboration du plan de promotion de l'AJEFNB et de la FAJEFCL.

LE RECRUTEMENT CONTINUE !

L'AJEFNB accepte encore les formulaires d'adhésion pour 2005 ! Nous nous approchons à grands pas de notre objectif, qui est de **dépasser** les 260 membres. Si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à renouveler votre adhésion, afin que nous puissions continuer à faire avancer les projets et les dossiers de l'Association.

**MICHEL DOUCET NOMMÉ AU
TRIBUNAL CANADIEN DES
DROITS DE LA PERSONNE**

Le 13 décembre dernier, le ministre de la Justice recommandait le renouvellement du mandat de **Michel Doucet** à titre de membre à temps partiel du Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP), pour une période de 5 ans. Ce tribunal administratif fait enquête sur les plaintes en matière de discrimination afin de déterminer si les allégations représentent un acte discriminatoire aux termes de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Félicitations !

**QUATRE MEMBRES DE L'AJEFNB
REÇOIVENT LE TITRE DE
CONSEILLER DE LA REINE**

Félicitations à **Richard Bell**, de Fredericton, **Lise Deschênes**, de Campbellton, **Ronald LeBlanc**, de Moncton et **Euclide LeBouthillier**, de Tracadie-Sheila !

CONCOURS DE PLAIDOIRIE McKELVEY

Le concours régional de plaidoirie *Coupe McKelvey* avait lieu à la mi-février et c'est avec plaisir que l'Association a appris que la représentante de l'AÉÉDUM au Conseil d'administration de l'AJEFNB, **Nadia Bérubé**, est membre de l'équipe gagnante, qui est composée également de l'étudiante **Mélanie Tremblay** ! Supervisée par le professeur **James Lockyer**, l'équipe de la Faculté de droit de l'Université de Moncton a remporté la victoire pour la troisième année consécutive. Chapeau !

L'AJEFNB VOUS PRÉSENTE . . .

Roger J.F. LEPAGE – Le président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEFCL) est un avocat bilingue et associé chez le cabinet d'avocats *Balfour Moss* à Régina. Roger Lepage compte plus de 20 ans d'expérience dans la pratique du droit, notamment dans les domaines du droit administratif, du droit du travail, des droits de la personne, du droit de la famille, du droit criminel ainsi que du droit de la santé.

Maître Lepage a agi comme conseiller juridique principal dans de nombreuses causes devant les divers tribunaux de la Saskatchewan, devant la Cour fédérale (première instance et en appel) ainsi que devant la Cour suprême du Canada. Il a également représenté des clients devant des tribunaux administratifs et d'arbitrage. Son intérêt au niveau des droits de la personne l'a emmené à siéger à des commissions d'enquête sur les droits de la personne, sur les relations de travail, etc.

Roger Lepage s'est prononcé régulièrement sur la question de la réglementation de la pratique du nursing ainsi que sur la question des droits linguistiques, comptant de nombreuses publications à son actif. En plus d'assumer la présidence de la FAJEFCL, il est très engagé dans sa communauté; il est bien connu dans le mouvement associatif de sa région. Il est également membre actif de l'Association du Barreau canadien, du Conseil scolaire fransaskois de Régina, de la *Saskatchewan Trial Lawyers Association* et de la *Zoning Appeals Board* pour la ville de Régina.

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

Présidente Lynne CASTONGUAY

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 260 membres.
